

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**  
**REUNION DU 10 DECEMBRE 2024**  
**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 9 JUILLET 2024**

Réunis le 10 décembre 2024 à 14h00 en visio-conférence sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Malika CHERRIERE, Sophie DE GIBON, Patricia GADY DUQUESNE, Sophie GAUGAIN, Angélique PERINI, Emmanuelle TREMEL et messieurs Antoine CASINI et Patrick JEANNENEZ.

Sont excusés : Mesdames Julie BARENTON GUILLAS, Amandine D'OLEON, Christine EVEN, Audrey GADENNE, Florence MAZIER et messieurs Fabien ACHARD DELALUARDIERE, Xavier CHARLES et David FONTAINE.

Nombre de membres en exercice	16
Nombre de membres présents	8
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de votants	8

\*\*\*\*\*

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**Le comité syndical de Normandie Équine Vallée,**

Après avoir pris connaissance du projet de procès-verbal du comité syndical du 9 juillet 2024,

Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal du comité syndical du 9 juillet 2024.

La Présidente du syndicat mixte  
Malika CHERRIERE

*Malika CHERRIERE*

## **ANNEXE : PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL REUNI LE 9 JUILLET 2024 EN VISIO CONFERENCE**

Présents : Fabien ACHARD DE LALUARDIERE, Xavier CHARLES, Malika CHERRIERE, Sophie DE GIBON, Christine EVEN, David FONTAINE, Audrey GADENNE, Patricia GADY-DUQUESNE, Patrick JEANNENEZ Amandine D'OLEON, Emmanuelle TREMEL.

En introduction, le bilan d'activité de la plateforme de Saint Contest est réalisé par Guillaume FORTIER et Stéphane PRONOST.

Malika CHERRIERE remercie pour la présentation de ces activités qui donnent un sens aux investissements réalisés par Normandie Equine Vallée.

Sophie DE GIBON remarque une forte présence féminine parmi les effectifs de LABEO.

Malika CHERRIERE présente ensuite l'ordre du jour de la réunion qui comprend 5 points.

### **Rapport n° 1 : Adoption du PV du CS du 27 mai 2024.**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Rapport n° 2 : classement dans le domaine privé d'une certaine partie des bâtiments**

Cette proposition de classement fait suite à l'analyse du cabinet Ernst and Young du patrimoine du site de Goustranville. Pour exploiter les bâtiments avec des baux qui relèvent des baux classiques qui permettront notamment d'ouvrir les logements aux aides pour les étudiants, il est nécessaire de classer certains biens immobiliers dans le patrimoine privé du syndicat mixte.

La procédure consiste à constater que les bâtiments (logements, EVE, amphi et maison historique) sont désaffectés du domaine public.

Puis on procède à une décision de classement dans le domaine privé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Rapport n° 3 : adoption des tarifs pour la location des logements**

Les étudiants de Maison Alfort arrivent début janvier donc il faudra préparer tous les éléments contractuels très en amont.

Les tarifs sont proposés selon deux types de logements, studios et chambres doubles.

Malika CHERRIERE demande si le prix intègre l'ensemble des services sur le site comme l'accès à la salle de sport. Alexia LEMOINE répond que c'est bien prévu.

Madame DE GIBON demande si dans les chambres doubles les étudiants peuvent avoir des animaux. Alexia LEMOINE répond que les animaux en sont exclus.

Alexia Lemoine précise que la présence d'animaux est un vrai sujet depuis le début du projet. L'objectif est de dissuader au maximum les étudiants de venir avec leurs animaux (accès très restreint sur le site). En tant que bailleurs on ne peut pas leur interdire c'est pourquoi il est proposé de prévoir une caution plus élevée. Pour les chambres doubles c'est une politique de l'école d'interdire les animaux sur une courte durée.

Malika CHERRIERE demande si l'aspect sanitaire ne pose pas de problème. Alexia LEMOINE précise que les espaces cliniques seront interdits d'accès aux animaux autres que les chevaux, y compris pour les clients.

Sophie DE GIBON demande si la location des studios comprend le ménage à la fin. Alexia LEMOINE répond que le ménage incombe totalement aux étudiants et la caution permettra de couvrir les dégradations si besoin. Sophie DE GIBON demande si cela signifie qu'un état des lieux sera réalisé. La réponse est oui, toutes les formalités inhérentes à la prise d'un logement seront réalisées (état des lieux d'entrée et de sortie, signature d'un bail, paiement d'une caution).

Alexia LEMOINE précise par ailleurs qu'une recherche de logiciel adapté à ce suivi est en cours et que la paie a été mobilisée pour mettre en place les systèmes de paiement.

Xavier CHARLES demande si le fait de prévoir une caution différenciée quand un locataire amène un animal est légal. Alexia LEMOINE précise que tant qu'on ne dépasse pas le maximum légal du montant de caution, soit 2 mois de loyer, il est autorisé de prévoir des cautions différentes. Ce point a été vérifié par notre avocat conseil.

Jean Philippe CHARDRON précise qu'il sera intéressant de prévoir des titres de recette à terme à échoir afin que les étudiants puissent payer chaque mois (ou mettre en place des interfaces de virement ou de prélèvements). Et pour ceux qui seront présent sur une durée prolongée, on pourra voir si on arrive à coordonner les dates de prélèvements avec les dates de versement des APL.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### Rapport n° 4 : postes à créer

La délibération concerne deux points :

- Conforter le poste de gestionnaire de marchés publics pour le faire passer de contrat de projet à un contrat classique,
- Élargir le cadre d'emploi du remplacement de Caroline au cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Malika CHERRIERE demande si les candidatures déjà reçues répondent au besoin. Alexia LEMOINE précise que deux candidatures sont particulièrement intéressantes et que les entretiens sont programmés sur la fin du mois d'août.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### Rapport n° 5 : convention de groupement de commande sur le site de Goustranville

Il s'agit d'adopter la convention mettant en place le groupement de commandes sur le site de Goustranville et de désigner un membre du comité syndical pour siéger à la CAO du groupement de commande. Patricia Gady Duquesne est désignée titulaire et David Fontaine suppléant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### Rapport supplémentaire : DM 1

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Quelques points d'information sont abordés :

- On s'achemine vers la réception le 26 juillet d'une grosse partie du site de Goustranville ;
- La construction de EVE et de l'ANSES avancent bien ;
- A Saint Contest la réception est prévue fin juillet/début août (retard causé par une entreprise mais on reste sur une réception durant l'été) ;

- Concernant les plans de financement, le Département doit délibérer sur le complément pour Saint Contest ;
- Malika Cherriere demande si des interruptions de chantier sont prévues sur l'été. Vincent RENAULT précise qu'il n'y aura pas d'interruption, même si l'activité va baisser ;
- Une autre question concerne la pluie pour savoir si les terrains ont été inondés. Vincent RENAULT précise que nous ne rencontrons pas de soucis à la suite des fortes pluies ;
- Un point concerne la communication pour rappeler que l'inauguration de Saint-Contest aura lieu à partir de 11h le 11 octobre et que les membres du Syndicat sont attendus à 10h30 pour une visite en petit comité avec la presse ;
- Une dernière information est donnée par Alexia LEMOINE concernant le tournage de la carte aux trésors à Goustranville le 5 septembre. Audrey GADENNE met en garde le syndicat sur le fait que la mairie de Deauville avait été approchée mais qu'une participation financière avait été demandée par la production pour assurer de la visibilité à la ville. Alexia LEMOINE précise qu'aucune demande de cette nature a été faite au syndicat mixte.